



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
31 juillet 2006
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2006

11-15 septembre 2006, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme pour l'Érythrée
(2007-2011)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1	2
I. Analyse de la situation	2-10	2
II. Coopération passée et leçons de l'expérience	11-19	3
III. Le programme proposé	20-31	5
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	32-35	7
Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Érythrée (207-2011)		9

Introduction

1. La formulation du descriptif de programme de pays pour la période 2007-2011 a été guidée par les besoins et problèmes prioritaires du Gouvernement érythréen tels qu'ils ressortent du bilan commun de pays de 2005 et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour la période 2007-2011, ainsi que par le rapport de 2005 sur les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres documents d'orientation antérieurs. Ce descriptif est donc fondé sur des documents et processus qui ont fait intervenir des consultations approfondies et de nombreuses réunions entre des hauts fonctionnaires, des représentants de la société civile et les institutions des Nations Unies.

I. Analyse de la situation

2. Le Gouvernement a toujours pour objectif à long terme de réduire la pauvreté par une croissance économique rapide et un développement humain accéléré. Le grand défi que doit relever l'Érythrée est donc de trouver la voie d'une croissance et d'un développement soutenus. Faute d'une croissance économique rapide, les progrès déjà accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement risquent d'être compromis.

3. D'après le premier rapport (2005) sur les objectifs du Millénaire pour le développement, l'Érythrée devrait atteindre les objectifs concernant l'égalité des sexes au niveau de l'école primaire, la santé des enfants, la mortalité maternelle, le VIH/sida, le paludisme et les autres principales maladies et l'accès à une eau salubre. Toutefois, elle a du retard pour ce qui est de l'élimination de la pauvreté aiguë et de l'éducation primaire universelle, objectifs essentiels pour le développement économique et humain. Faute de données suffisantes, il n'a pas été possible de mesurer les progrès accomplis dans le domaine de la protection de l'environnement.

4. Depuis son indépendance (1993) et jusqu'en 1997, l'Érythrée a formulé et mis en œuvre des politiques et stratégies socioéconomiques qui lui ont permis d'obtenir une croissance du PIB de 7 % par an en moyenne et de faire des progrès notables dans tous les secteurs clefs. Toutefois, la guerre de 1998-2000 et l'état de conflit larvé aux frontières, aggravés par des sécheresses récurrentes, ont annihilé une grande partie de ces progrès. Selon le Ministère du développement national, depuis la fin de la guerre (1998-2004), la croissance du PIB, facteur clef de la réduction de la pauvreté, n'a pas dépassé 1 % par an en moyenne, ce qui a accru la vulnérabilité des 3 660 000 habitants du pays, comme l'a montré l'enquête démographique et sanitaire nationale de 2002. Les personnes déplacées, les expulsés d'Éthiopie, les pauvres des zones urbaines, les invalides, les éleveurs nomades, les familles dont le chef est une femme, les orphelins et les groupes particulièrement exposés au VIH/sida ont été les plus affectés. En 2003, l'Érythrée a été choisie, avec trois autres pays, comme bénéficiaire d'un programme transitoire conjoint des Nations Unies pour le rapatriement, la réintégration, la remise en état et la reconstruction. Sur les 60 000 personnes déplacées, 19 000, pour la plupart des femmes et des enfants abandonnés dans des camps, ont été réinstallées ces dernières années.

5. L'environnement de l'Érythrée est fragile. Le climat est semi-aride et l'eau est très rare. La pauvreté a contraint la population à surexploiter les ressources naturelles, provoquant un cercle vicieux de dégradation de l'environnement, d'insécurité alimentaire et d'aggravation de la pauvreté.

6. La sécurité alimentaire est une des grandes priorités nationales. Toutefois, l'Érythrée est dans une situation de crise qui a été prolongée et aggravée par des sécheresses fréquentes et par le conflit larvé avec l'Éthiopie.

7. Les problèmes de sécurité nationale et de sécurité des personnes ont eux-mêmes entravé le processus de construction des institutions nationales essentiel dans un État qui vient d'obtenir son indépendance. L'Érythrée a fait de grands progrès dans ce domaine depuis son accession à l'indépendance, mais il faut consolider cet acquis, notamment en assurant le bon fonctionnement des mécanismes d'application de la loi (en particulier le système judiciaire) et des autres services publics aux niveaux national, régional et local. Les programmes et activités de renforcement des capacités seront donc essentiels tant pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement que pour la réalisation des objectifs du Millénaire.

8. Les femmes constituent près de la moitié de la population d'âge actif (15 à 64 ans). La majorité d'entre elles travaillent dans l'agriculture (50 %), les services (17,3 %) et la production et les activités connexes (15,5 %). Dans la fonction publique, 30,5 % des titulaires et 33,5 % des contractuels sont des femmes.

9. Pour relever le défi du développement, le Gouvernement a, au cours des cinq dernières années, pris d'importantes mesures de réforme. Il a élaboré un document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté, une stratégie de sécurité alimentaire et le Plan d'action national 2003-2008 pour la parité hommes-femmes. Les retards et les difficultés rencontrées dans l'exécution de ces plans ont mis en évidence l'insuffisance des capacités humaines et institutionnelles à tous les niveaux.

10. L'indicateur du développement humain, après être passé de 0,416 à 0,446 entre 1999 et 2001, est retombé à 0,439 en 2002. En 2005, l'Érythrée se classait au 161^e rang sur l'échelle du développement, ayant perdu six places depuis 2002.

II. Coopération passée et leçons de l'expérience

11. Le deuxième cadre de coopération avec l'Érythrée (2002-2006) avait pour but d'améliorer la qualité de la vie de tous les habitants du pays et en particulier des pauvres. L'appui du PNUD à la réalisation de l'objectif national de réduction de la pauvreté portait sur trois domaines : a) promotion de la démocratie; b) promotion de la gestion durable des ressources naturelles, des énergies renouvelables et de l'environnement; et c) promotion de moyens de subsistance durables et d'une croissance économique favorable aux pauvres.

12. Pour promouvoir la démocratie, le PNUD a appuyé le secteur civil/public et le système judiciaire embryonnaires du pays et la décentralisation de ses structures administratives. Ce soutien a débouché sur les résultats suivants : a) création d'une Administration de la fonction publique et renforcement des capacités du Ministère du développement national; b) examen et harmonisation du Code civil, du Code de procédure civile, du Code du commerce, du Code pénal et du Code de procédure pénale, rédaction des dispositions d'application de la Constitution et création de

683 tribunaux communautaires conformes à la résolution sur le règlement des différends; c) rédaction de directives pour la décentralisation des principaux processus de planification dans une région pilote (Anseba); et d) formulation et mise en œuvre d'un programme de formation, de création d'activités rémunératrices, de promotion de l'esprit d'entreprise et des capacités d'encadrement conçu pour accroître l'autonomie des femmes.

13. Pour ce qui est des ressources naturelles, des énergies renouvelables et de l'environnement, le PNUD a encouragé l'emploi d'énergies renouvelables et autres, appuyé la gestion durable de la biodiversité sur le littoral, dans l'environnement marin et dans les îles et exécuté certaines composantes du Programme national d'action contre la désertification. Son intervention a débouché notamment sur les résultats suivants : a) mise en place d'un processus opérationnel de planification et de coordination multisectorielles et exécution d'un plan de sensibilisation à la biodiversité du littoral, du milieu marin et des îles, rédaction d'un rapport sur l'état du littoral et planification d'une approche intégrée de la gestion du littoral; et b) mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des institutions publiques et privées concernées pour l'emploi et la promotion de l'énergie éolienne.

14. En ce qui concerne la promotion de moyens de subsistance durables et la croissance économique favorable aux pauvres, le PNUD a appuyé la formulation du premier DSRP intérimaire de l'Érythrée, de la stratégie nationale de sécurité alimentaire et du Plan stratégique national 2005-2009 pour le déminage. Il a aussi appuyé la fourniture de logements bon marché et le processus de démobilisation et de réinsertion socioéconomique des soldats érythréens. Il contribue à faciliter le retour et la réinstallation de près de 30 000 personnes déplacées/expulsées, notamment en leur fournissant des logements et des moyens d'existence durables. En outre, son appui au relèvement après le conflit a beaucoup contribué à la reconstruction des infrastructures socioéconomiques dans les régions touchées par la guerre : a) reconstruction de 14 700 maisons et remise en état de 21 dispensaires et de 39 écoles; b) distribution d'eau propre dans 20 villages; c) promotion d'activités de subsistance, telles qu'élevage de volailles en basse-cour, apiculture et projets travail contre rémunération, pour 125 000 personnes (principalement des femmes) et programmes de défrichage et de distribution d'animaux domestiques, de semences et d'engrais pour relancer l'agriculture.

15. Plusieurs enseignements ont été tirés de ces résultats. Premièrement, l'expérience a démontré l'efficacité de la programmation conjointe et de la collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies. Au total, le PNUD a participé à la mise en œuvre de cinq programmes conjoints, contribuant au processus de réforme du système des Nations Unies au niveau des pays. Le sentiment d'appropriation nationale très fort du Gouvernement a été un des principaux facteurs de l'efficacité de ces programmes. On continuera de miser sur ces facteurs positifs dans le cadre du programme en cours.

16. Deuxièmement, en dépit de tout ce qui a été accompli en matière de renforcement multisectoriel des capacités des nouvelles administrations nationales, il subsiste des lacunes à tous les échelons, ce qui limite l'efficacité de la formulation et de l'exécution du programme et la durabilité des résultats obtenus.

17. Les processus d'élaboration du DSRP intérimaire, du bilan commun de pays et du PNUAD ont aussi mis en évidence le problème de l'insuffisance des capacités aux niveaux régional et local. Cela a clairement été un obstacle majeur à l'exécution

du projet pilote de développement local d'Anseba. Les enseignements tirés de ce projet montrent qu'une approche participative ouverte à tous les intéressés pourrait être un moyen de résoudre systématiquement les problèmes de développement dans les autres régions en y appliquant un modèle approprié.

18. En outre, le manque de données est un obstacle majeur à la formulation, au suivi et à l'évaluation des programmes et activités menés à l'appui du plan national de développement et de la réalisation des objectifs du Millénaire. L'insuffisance des ressources a aussi limité les contributions de contrepartie, ce qui a parfois retardé la mise en œuvre.

19. L'exécution nationale restera le mode d'exécution privilégié, afin de favoriser l'appropriation nationale et de renforcer les capacités, mais l'expérience a montré qu'il faut parfois recourir à l'exécution directe en raison de certaines caractéristiques du pays, telles que son accession récente à l'indépendance (il y a 13 ans). En raison de l'état de guerre larvée et de l'éventuelle nécessité de revoir les priorités nationales, le PNUD devra faire preuve de flexibilité durant le cycle de programmation 2007-2011.

III. Le programme proposé

20. Le nouveau programme de pays (2007-2011) s'appuiera sur les progrès accomplis entre 2002 et 2006. Dans ses domaines d'intervention, le PNUD contribuera aux efforts faits par l'Érythrée pour atteindre les objectifs du Millénaire et améliorer la vie de ses citoyens, particulièrement les plus vulnérables.

21. Dans la plupart des cas, le PNUD interviendra dans le cadre de programmes conjoints avec d'autres institutions des Nations Unies. En raison de la spécificité de la situation de l'Érythrée, liée à l'achèvement du processus de transition de la guerre à la paix et à la création des capacités institutionnelles nécessaires, le PNUD, exploitant son avantage comparatif, appuiera des interventions clefs en vue d'obtenir les résultats définis par le PNUAD dans les cinq domaines décrits ci-dessous.

A. Renforcement des capacités de planification, de suivi et d'évaluation pour éliminer les obstacles à la réalisation des objectifs du Millénaire (composante 1 du programme du PNUD)

22. Cette composante vise à renforcer les capacités humaines et institutionnelles afin de garantir la fourniture effective des services nécessaires pour répondre aux besoins essentiels et appuyer la réalisation des objectifs du Millénaire.

23. Le PNUD contribuera à la création d'une base de données complètes et ventilées par sexe aux niveaux national (Office de statistique), régional et sectoriel, de manière à fournir les ensembles de données nécessaires pour le suivi des indicateurs liés aux objectifs du Millénaire, pour les opérations humanitaires et pour la cartographie.

24. Le PNUD se concentrera sur le renforcement des processus de planification du développement, de budgétisation, de suivi et d'évaluation aux niveaux national, régional et local pour permettre une définition des grandes orientations et une affectation des ressources fondées sur des données factuelles et tenant compte de la situation de la femme. Dans le prolongement des acquis du programme 2002-2006, il aidera à renforcer les capacités de certaines institutions officielles essentielles, comme le Ministère du développement national, l'Office national de statistique et l'Administration de la fonction publique. Le processus pilote de planification du développement local dans la région d'Anseba sera consolidé et reproduit dans d'autres régions.

25. Le renforcement des capacités nationales aura aussi pour but d'améliorer la qualité des services publics et du système judiciaire et de faciliter l'accès à ces services, en particulier pour les femmes et les pauvres. Le PNUD poursuivra sa collaboration avec le Gouvernement pour améliorer l'accès à la justice en renforçant les capacités institutionnelles, notamment par la formation des magistrats et autres agents chargés de l'application de la loi et en mettant en place des outils tels que des mécanismes de gestion des dossiers.

B. Égalité des sexes et promotion de la femme (en rapport avec la composante 1 du programme du PNUD)

26. Pour combler les lacunes des données sexospécifiques et faire en sorte que les programmes et initiatives de développement répondent aux besoins des femmes, le PNUD aidera l'Union nationale des femmes érythréennes, les principales institutions officielles et d'autres organisations de la société civile à renforcer leurs capacités de recherche et d'analyse, de suivi et d'évaluation et de plaider et de communication concernant l'égalité des sexes. Cette aide sera liée à l'appui fourni à l'Office national de statistique et aux autres institutions nationales compétentes.

C. Amélioration de l'accès des plus vulnérables à l'alimentation, pour contribuer à la réduction de moitié de la pauvreté aiguë et de la faim (objectif du Millénaire 1) et à la viabilité environnementale d'ici à 2015 (objectif du Millénaire 7, en rapport avec la composante 2 du programme du PNUD)

27. La sécurité alimentaire est un des objectifs essentiels du programme national de développement et le PNUD contribuera au renforcement des capacités de planification et d'exécution aux niveaux national et local dans ce domaine. Dans le cadre de la composante 1 du programme, il aidera les institutions compétentes à améliorer le processus de formulation de plans et de stratégies pour la sécurité alimentaire. Il aidera en outre les agriculteurs réinstallés à accroître leur productivité.

28. L'aide du PNUD au renforcement des capacités de gestion durable des ressources naturelles apportera aussi une contribution essentielle à la sécurité alimentaire. La conservation des ressources marines, l'utilisation et la gestion durables des terres et la promotion de l'emploi d'énergies diversifiées et renouvelables sont parmi les domaines dans lesquels le PNUD fournit et continuera

de fournir une aide en collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). L'appui du PNUD aura aussi pour but de renforcer les capacités du Gouvernement d'adhérer aux conventions mondiales et aux accords internationaux et de les appliquer, ainsi que d'harmoniser les lois environnementales nationales avec d'autres instruments juridiques.

D. Promotion d'un accès équitable aux services sociaux essentiels et de leur utilisation (en rapport avec la composante 3 du programme du PNUD)

29. Le système des Nations Unies appuiera la fourniture de services sociaux essentiels dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la nutrition, de la protection des femmes et des enfants, de la lutte contre le VIH/sida et de l'eau, de l'assainissement et du logement; dans ce cadre, le PNUD se concentrera sur le logement et sur la construction d'établissements humains viables. À cet effet, il participera à la formulation et à la mise en œuvre de la politique nationale du logement. Il collaborera avec l'UNICEF pour la fourniture d'eau de boisson à certaines communautés. Dans le cadre du plan conjoint d'appui à la mise en œuvre des Nations Unies, il aidera des institutions clefs à formuler et à exécuter un programme de lutte contre le VIH/sida sur le lieu de travail.

E. Fourniture aux populations réinstallées (personnes déplacées/expulsées, personnes de retour et autres personnes affectées par la guerre et la sécheresse) de moyens de subsistance durables et de services essentiels (en rapport avec la composante 3 du programme du PNUD)

30. Ce programme multisectoriel intégré a pour objectif de réinstaller d'ici à 2009 les personnes déplacées/expulsées, les personnes de retour et les communautés affectées par la guerre et la sécheresse qui vivent encore dans la précarité. Le PNUD donnera la priorité à l'hébergement et à la distribution d'eau propre et aidera en outre les communautés cibles à améliorer et à diversifier leurs moyens d'existence et à s'intégrer dans la vie économique, notamment par la formation.

31. Le programme comprend aussi des activités de déminage humanitaire et d'élimination des munitions non explosées dans les zones affectées.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

32. Un plan de mise en œuvre du programme de pays pour 2007-2011 et des plans de travail annuels seront élaborés pour faire en sorte que les priorités du programme du PNUD soient alignées sur les priorités nationales. L'appropriation nationale et la participation des institutions nationales aux activités de mise en œuvre resteront un des principes directeurs des interventions du PNUD et l'exécution nationale sera le principal mode d'exécution. Le PNUD pourra opter pour l'exécution directe lorsque les capacités de mise en œuvre des autorités nationales et locales sont insuffisantes. Le Ministère du développement national, en sa qualité d'organe de coordination et d'interlocuteur du PNUD en Érythrée, approuvera les projets et assurera la

cohérence des activités du programme et des politiques et objectifs nationaux en participant à l'élaboration des projets nationaux et au processus de préévaluation.

33. Les partenariats seront développés par la mise en œuvre de programmes conjoints avec d'autres institutions des Nations Unies. Les ressources de base du PNUD seront employées comme catalyseur pour mobiliser des ressources additionnelles auprès des donateurs.

34. Le PNUD attachera plus d'importance au suivi et à l'évaluation pour renforcer la coordination du programme et collaborera avec les autres institutions des Nations Unies et avec ses interlocuteurs gouvernementaux pour l'analyse des projets et programmes de manière à accroître l'efficacité du processus décisionnel. Des comités directeurs réunissant les parties prenantes concernées continueront de jouer un grand rôle dans le suivi et l'évaluation des projets et dans les examens annuels et les évaluations des résultats. Le suivi et l'évaluation se feront au moyen de ressources humaines et financières internes et externes et avec la participation de toutes les parties prenantes.

35. En raison de l'augmentation considérable des besoins d'aide au développement due à la guerre et aux sécheresses récentes, le PNUD collaborera avec le Gouvernement pour mobiliser des ressources à l'appui d'initiatives conjointes.

Notes

¹ Voir le rapport périodique de l'Érythrée présenté à la trente-quatrième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (2004) (CEDAW/C/ERI/1-3 et Corr.1).

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Érythrée (2007-2011)

Priorité nationale 2 : renforcement des capacités de planification, de suivi et d'évaluation aux niveaux national, régional et local

Résultat 2 visé par le PNUAD : d'ici à 2011, capacités de planification, de suivi et d'évaluation aux niveaux national, régional et local suffisantes pour assurer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Priorité nationale 5 : égalité des chances, des droits, des avantages et des obligations dans tous les domaines

Résultat 5 visé par le PNUAD : égalité des chances, des droits, des avantages et des obligations dans tous les domaines

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays et indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par composante du programme (en milliers de dollars É.-U.)</i>
Promotion de la démocratie	1.1 D'ici à 2011, amélioration des capacités et création au sein de l'Office national de statistique et des ministères sectoriels de mécanismes pour la conduite d'enquêtes, la collecte et la diffusion de données et la mise à jour de la base de données nationale	1.1.1 Renforcement des capacités de l'Office national de statistique, de six administrations régionales et des ministères sectoriels en ce qui concerne le traitement et l'interprétation d'ensembles de données ventilées par sexe liés aux objectifs du Millénaire, la cartographie de l'information et les opérations de secours humanitaire (en rapport avec tous les résultats) Programme conjoint : Données pour le suivi et l'évaluation de la réalisation des objectifs du Millénaire	Indicateurs • Nombre de personnes formées • Création d'une base de données nationale sur les indicateurs liés à la réalisation des objectifs du Millénaire Niveaux de référence • Base de données actuelle (périmée) Niveaux cibles • Nombre d'agents de l'Office national de statistique, des administrations régionales et des ministères sectoriels formés. Mise en place de systèmes pour le traitement et l'interprétation des données de la base nationale	– Le Ministère du développement national et l'Office national de statistique assureront la coordination globale entre les parties prenantes nationales et l'utilisation de données sur les indicateurs liés aux objectifs du Millénaire. – Le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et les donateurs (Norvège) fourniront une assistance financière et technique.	Ressources ordinaires : 11 500 Autres ressources : 1 500

Composante	Résultats du programme de pays et indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles	Produits	Indicateurs d'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles	Rôle des partenaires	Montant indicatif des ressources, par composante du programme (en milliers de dollars É.-U.)
1.2 D'ici à 2011, renforcement des processus de planification du développement, de budgétisation, de suivi et d'évaluation du Ministère du développement national et des principales parties prenantes nationales au moyen de données ventilées par sexe et par âge	<p>1.2.1 Renforcement des capacités du Ministère du développement national et des principales parties prenantes nationales pour la coordination des processus de planification du développement, de budgétisation, de suivi et d'évaluation aux niveaux national, sectoriel, régional et local, y compris un examen périodique des effets des plans nationaux et infranationaux nouveaux/révisés sur la réalisation des objectifs du Millénaire concernant les femmes et les enfants</p> <p>Programme conjoint : i) renforcement des capacités de fourniture de services répondant efficacement aux besoins essentiels; ii) stratégie de prévention des catastrophes et de préparation et de réponse aux situations d'urgence</p>	<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'agents du Ministère du développement national et des principales parties prenantes nationales formés à la planification du développement, au suivi, à l'évaluation et à la budgétisation aux niveaux national, sectoriel et régional <p>Niveaux de référence</p> <ul style="list-style-type: none"> • À déterminer <p>Niveaux cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Processus de planification harmonisé avec le cycle de budgétisation 	<ul style="list-style-type: none"> – Le Ministère du développement national assurera la coordination globale des processus de planification et la participation des principales parties prenantes nationales. – Le PNUD, le FENU et les donateurs (Union européenne) fourniront une assistance financière et technique. 		
1.3 D'ici à 2011, renforcement des capacités d'exécution, de réglementation et de législation de certaines institutions de la fonction publique	<p>1.3.1 Renforcement des capacités du système judiciaire et des institutions chargées de faire respecter la loi et de certaines autres institutions de la fonction publique</p> <p>Programme conjoint : Renforcement de la justice</p>	<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de procureurs, d'avocats, de magistrats et d'auxiliaires formés • Approbation de la réglementation et du système de rémunération de la fonction publique 	<ul style="list-style-type: none"> – Le Ministère de la justice pilotera et coordonnera les activités. Les autorités locales et d'autres administrations participeront à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets et programmes 		

Composante	Résultats du programme de pays et indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles	Produits	Indicateurs d'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles	Rôle des partenaires	Montant indicatif des ressources, par composante du programme (en milliers de dollars É.-U.)
			<p>Niveaux de référence</p> <ul style="list-style-type: none"> Absence de programmes de formation structurés <p>Niveaux cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> Procureurs, avocats, magistrats et auxiliaires de diverses institutions officielles formés à l'interprétation et à l'application des lois et règlement 	<ul style="list-style-type: none"> Le PNUD et le FNUAP fourniront une assistance financière et technique. 	
	<p>1.4 Renforcement des capacités de planification, de suivi et d'évaluation pour l'égalité des sexes de 12 institutions nationales clefs, y compris l'Union nationale des femmes érythréennes et d'autres organisations de la société civile</p>	<p>1.4.1 Mise au point de mécanismes, directives et outils pour accélérer l'analyse, la planification, le suivi et l'évaluation sectoriels pour l'égalité des sexes et utilisation de ces mécanismes, directives et outils par les responsables de la planification et les administrateurs de 12 institutions nationales, y compris l'Union nationale des femmes érythréennes</p> <p>Programme conjoint : Femmes et développement</p>	<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'institutions ayant des politiques, des programmes et des budgets tenant compte de la situation de la femme <p>Niveaux de référence</p> <ul style="list-style-type: none"> Absence de politiques, programmes et budgets tenant compte de la situation de la femme <p>Niveaux cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> Intégration de critères concernant la situation de la femme dans tous les processus officiels de planification et de budgétisation 	<ul style="list-style-type: none"> L'Union nationale des femmes érythréennes dirigera et coordonnera les activités. Les administrations publiques et des organisations de la société civile participeront à l'exécution du projet/programme. Le PNUD, le FNUAP, l'UNIFEM, l'OMS et les donateurs (Banque africaine de développement, Agence italienne de coopération) fourniront une assistance financière et technique. 	
	<p>1.5 Renforcement des capacités des institutions publiques et privées pour l'application de politiques et programmes sur le lieu de travail</p>	<p>1.5.1 Politiques et programmes de protection contre le VIH/sida mis en œuvre par 80 % des institutions publiques et par cinq entreprises publiques et privées d'ici à 2011</p>	<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des ministères et institutions publiques et privées appliquant des programmes sur le lieu de travail 	<ul style="list-style-type: none"> Coordination et mise en œuvre assurée par la Confédération nationale des ministères fonctionnels. Les ministères fonctionnels et des entreprises publiques 	

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays et indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs d'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par composante du programme (en milliers de dollars É.-U.)</i>
		Programme conjoint : Programme de protection contre le VIH/sida sur le lieu de travail	Niveaux de référence • Absence de politiques de protection contre le VIH/sida dans les institutions publiques Niveaux cibles • Mise en œuvre de politiques et programmes de protection contre le VIH/sida dans 80 % des institutions publiques et dans cinq entreprises publiques et privées pilotes	et privées participeront à l'exécution des projets. – Le PNUD collaborera avec d'autres institutions des Nations Unies (OIT) dans le cadre du plan conjoint d'appui à la mise en œuvre des Nations Unies.	

Priorité nationale 3 : faire en sorte que tous les Érythréens disposent d'aliments de qualité acceptable et en quantité suffisante, à un prix abordable, en tout temps et dans tout le pays

Résultat 3 visé par le PNUAD : en assurant d'ici à 2011 un accès à une alimentation adéquate en tout temps pour 10 % de pauvres, contribuer à la réduction de moitié de la pauvreté aiguë (objectif du Millénaire 1) et assurer la viabilité environnementale (objectif du Millénaire 7) d'ici à 2015

Énergie et environnement pour un développement durable	2.1 Amélioration du processus décisionnel concernant la sécurité alimentaire et mise en valeur et protection de l'environnement et des ressources nationales d'ici à 2008 et à 2011, respectivement	2.1.1 Renforcement des capacités aux niveaux national et local pour l'amélioration de la planification et de la mise en œuvre dans le domaine de la sécurité alimentaire (en rapport avec les résultats 1.1 et 1.2) Programme conjoint : Planification et mise en œuvre de la sécurité alimentaire 2.1.2 D'ici à 2011, la situation socioéconomique de 20 000 ménages sera améliorée grâce à la diversification des énergies renouvelables et à la gestion intégrée du littoral	Indicateurs • Élaboration de plans, programmes et projets réalistes, avec des budgets acceptables pour les donateurs Niveaux de référence • Document national de stratégie de sécurité alimentaire pas encore opérationnel Niveaux cibles • Mise en œuvre de la stratégie de sécurité alimentaire Indicateurs • Nombre de ménages ayant accès à l'énergie éolienne	Mise en œuvre assurée par les organismes officiels et les ministères compétents Fourniture d'une assistance technique et financière par le PNUD, le FEM et d'autres donateurs	Ressources ordinaires : 4 000 Autres ressources : 2 950
--	--	--	---	--	--

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays et indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs d'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par composante du programme (en milliers de dollars É.-U.)</i>
			<ul style="list-style-type: none"> Existence d'un cadre réglementaire pour la gestion intégrée du littoral <p>Niveaux de référence</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de ménages ayant accès à des énergies renouvelables – (aucun actuellement) Absence de structures de gestion intégrée du littoral aux niveaux régional et national <p>Niveaux cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> Adaptation d'un cadre réglementaire pour la gestion intégrée du littoral et fourniture à 20 000 ménages de fours améliorés 		
<p>Priorité nationale 1 : renforcer les capacités des administrations nationales et provinciales de fournir des services à toute la population de manière équitable</p> <p>Résultat 1 visé par le PNUAD : accroissement équitable de la fourniture des services sociaux essentiels d'ici à 2011 (au moins 30 % par service), en priorité pour les groupes vulnérables</p> <p>Priorité nationale 4 : réintégrer les personnes déplacées/expulsées, les personnes de retour et les autres groupes affectés par la guerre et la sécheresse en leur assurant des moyens de subsistance durables et un accès aux services essentiels</p> <p>Résultat 4 visé par le PNUAD : d'ici à 2009, aider le Gouvernement, par une approche intersectorielle intégrée, à réintégrer les personnes déplacées/expulsées, les personnes de retour et les autres groupes affectés par la guerre et la sécheresse en leur assurant des moyens de subsistance durables et un accès aux services essentiels</p>					
Prévention des crises et relèvement	3.1 Assurer aux personnes déplacées/expulsées, aux personnes de retour et aux autres groupes affectés par la guerre et la sécheresse la jouissance des droits fondamentaux (logement, eau, assainissement, santé, éducation), bases du développement humain, en	3.1.1 Assurer l'accès à une eau salubre et le logement en donnant la priorité aux personnes déplacées/expulsées et appuyer les efforts du Gouvernement pour le développement des services sociaux essentiels	Indicateurs Nombre de personnes déplacées/de retour et de communautés d'accueil bénéficiaires du programme qui ont accès aux services sociaux essentiels	Le Ministère du travail et du bien-être, de concert avec les administrations régionales de Gash Barka et de Debub, assurera la planification globale, la coordination, la mise en œuvre et le suivi aux niveaux national et local, sauf en ce qui concerne les réfugiés, qui relèvent de	Ressources ordinaires : 2 071 Autres ressources : 17 000

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays et indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs d'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par composante du programme (en milliers de dollars É.-U.)</i>
donnant la priorité à la protection contre le VIH/sida et à l'amélioration de la situation de la femme	Programme conjoint : Réinstallation et réintégration des personnes déplacées/expulsées	Niveaux de référence Plus de 40 000 personnes déplacées/expulsées et 4 100 réfugiés n'ont actuellement pas accès aux services sociaux essentiels.	Niveaux cibles Assurer à plus de 40 000 personnes déplacées/expulsées et à 4 100 réfugiés un accès aux services sociaux essentiels et les réintégrer dans leur communauté d'origine ou dans une communauté d'accueil	l'Office des réfugiés. Le PNUD, les autres institutions des Nations Unies et les donateurs (Union européenne, Italie, Pays-Bas, Norvège et AID) fourniront une assistance technique et financière.	